

ENQUÊTE
FLASH

DESTINATION  ON
PARTIR TOUS
PARTIR MIEUX *partage*

Quelle est la
politique
vacances
de votre CE



Répondez à ce questionnaire rapide et gagnez des séjours gratuits ou à tarifs réduits chez un partenaire de Destination Partage

Pour vous un élu de CE est d'abord :

- un décideur
- un gestionnaire

Avez-vous le sentiment d'avoir la maîtrise de votre politique vacances :

- oui tout à fait
- pas suffisamment
- pas du tout

Pour votre politique vacances vous souhaiteriez : (plusieurs réponses possibles)

- davantage d'information
- des grilles de choix pour mieux vous y retrouver dans « la jungle de l'offre »
- rencontrer d'autres CE dans le cadre de journées d'échange
- des modules de formation-information courts ?
- mutualiser des séjours avec d'autres CE
- Autre:

Participez-vous aux dépenses d'hébergement et de transport pour les départs en vacances ?

- Non
- Oui avec remboursements sur présentation de facture
- Oui en distribuant des Chèques Vacances
- Autre moyen:

Avez-vous un patrimoine immobilier mis à la disposition des salariés pour leurs vacances ?

- Non
- Oui

Si oui, pensez-vous l'ouvrir à d'autres CE ?

- Oui
- Non
- Pourquoi pas ?

Travaillez-vous avec des opérateurs du tourisme ?

- Non
- Oui en relayant leurs offres et leur documentation
- Oui, en négociant des tarifs préférentiels
- Oui, avec des achats groupés de séjours

Vous choisissez :

- plutôt des opérateurs du tourisme social
- plutôt des opérateurs du secteur marchand
- ce n'est pas un critère de choix

Votre CE cherche-t-il à corriger des inégalités dans l'accès aux vacances des salariés de l'entreprise ?

- Non
- Oui avec l'utilisation du quotient familial
- Oui sous une autre forme :

Travaillez-vous avec d'autres services de votre entreprise (RH, services sociaux) pour toucher les « non-partants » ?

- régulièrement
- jamais
- pas assez

Seriez-vous intéressés par des opérations de solidarité pour l'accès aux vacances de personnes externes à l'entreprise ?

- Oui
- Non
- Pourquoi pas si c'est légal ?

Connaissez-vous le Réseau Vacances combattre l'exclusion ?

- Oui
- Non

Le code du Tourisme (art. 211-1 à 211-23) prévoit une obligation d'immatriculation. Votre CE est-il immatriculé ?

- Oui
- Non
- Ne sait pas

Pour les voyages, certaines assurances sont obligatoires, d'autres facultatives (mais recommandées). Votre CE est-il correctement assuré ?

- Oui
 - Non
 - Ne sait pas
-

VOTRE CE

Vous êtes :

- Comité d'entreprise
- Comité d'établissement
- Autre :

Taille de votre entreprise (ou établissement) :

- Moins de 50 salariés
- 50 à 100
- 100 à 500
- 500 à 1000 salariés
- Plus de 1000 salariés

Vous êtes situé :

- en région parisienne
- en province

Couleur syndicale majoritaire de votre CE :

- aucune
- FO CGT CFDT CGC CFTC
- FSU Unsa Sud Autre:

Dotation CE pour les activités sociales et culturelles :

- aucun budget
- moins de 1 % de la masse salariale
- plus de 1 %

CONTACT

Pour participer au tirage au sort et gagner un séjour ou des réductions chez un de nos partenaires merci de nous indiquer :

Nom :

Entreprise :

Téléphone :

Mail : @